



Avis d'Appel Public à la Concurrence

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de VIVONNE, représentée par Madame Rose-Marie BERTAUD, Maire

Adresse : 4 avenue de Bordeaux – 86 370 VIVONNE

Tél : 05-49-43-41-05

Site internet : www.vivonne.fr

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée, articles R. 2123-1 et R. 2172-1 du Code de la commande publique.

3. Objet du marché :

4.

Fourniture, déploiement et maintenance d'un (ou de plusieurs) logiciel(s) standard(s) pour gérer les ressources humaines, la comptabilité et les finances de la collectivité.

Type de marché : marché de prestation de services.

5. Lieu d'étude :

Commune de Vivonne (86)

6. Délai :

Début utilisation logiciels : 01 Janvier 2027 au plus tard.

7. Caractéristiques principales :

Néant.

8. Conditions relatives au marché

- Chaque candidat ne pourra remettre qu'une seule offre.
- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
- Délai global de paiement : 30 jours.

9. Modalités d'obtention du dossier :

Le Dossier de Consultation est téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr.

10. Date limite de réception des offres : 14 Septembre 2026 à 12h00.

11. Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- **Prix de l'offre (40 points)** comprenant :

- o Le coût de la solution au sens strict, y compris la formation des agents : 20 points,
- o Le coût d'hébergement : 10 points,
- o Le coût de la maintenance de la solution : 10 points.

- **Capacité à répondre aux exigences fonctionnelles et techniques (50 points), dont :**

- o Reprise des données : 20 points,
- o Fonctionnalités proposées : 15 points,
- o Assistance technique : horaires d'accès aux services, délai de prise en charge des demandes et de résolution des questions posées par la collectivité : 15 points.

- **Liste de références de collectivités de strate équivalente ou supérieure à celle de Vivonne (situées de préférence dans la Vienne), datant de moins de trois ans (10 points)**

12. Négociation :

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier, ou non, avec les trois offres les mieux classées. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, en respectant les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement, d'intangibilité de l'offre, de confidentialité de l'offre.

13. Adresse où les offres doivent être transmises y compris renseignements administratifs et techniques :

Les candidats devront remettre leurs offres par transmission électronique sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr

14. Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : : www.marches-securises.fr

15. Délais et voies de recours :

Instance chargée des recours amiables :

Comité consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics
4bis, Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX cedex
Tél : 05.56.90.65.30
Télécopie : 05.56.90.65.00

Instance chargée des recours contentieux :

Tribunal Administratif de Poitiers
15, rue de Blossac 86000 Poitiers
Tél : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.08.09.

Recours en référé précontractuel avant la signature du marché, par application des articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative.

Recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date conclusion de celui-ci, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du même Code.

Recours en contestation de la validité du contrat vous est ouvert, devant le même tribunal, dans les deux mois qui suivent l'accomplissement des mesures de publicité de l'attribution du marché.

16. Date d'envoi à la publication : 20 juillet 2026